



Newsletter Aviation Security

OFAC SISE-2009-002

2 novembre 2009

SISE est l'abréviation pour la Section Mesures de sûreté de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), qui fournit des informations en la matière aux groupes concernés de l'aviation civile.

-
- Raison/Objectif:** **Remise des programmes de sûreté d'ici au 31 mars 2010**
- Groupes concernés:** Expéditeurs connus
- Explications:** Suite à la révision de l'OMSA (RS 748.122), les expéditeurs connus sont tenus de réviser leurs programmes de sûreté et de les soumettre à un organe de contrôle indépendant. Le modèle de nouveau programme de sûreté peut être obtenu sur demande par e-mail dans toutes les langues officielles auprès de tout organe de contrôle indépendant. La liste des organes de contrôle indépendant figure sur le site Internet de l'OFAC : <http://www.bazl.admin.ch/fachleute/security/00330/index.html?lang=fr>
- Modifications:** Les termes suivants ont été modifiés : Independent Validator a été remplacé par **organe de contrôle indépendant**, Headinspector par **responsable d'inspection**, inspecteur par **personne chargée des contrôles**. Zugelassener Spediteur (agent habilité) a été remplacé par **reglementierter Beauftragter** (ne concerne que l'allemand). Le nouveau modèle de programme de sûreté comporte désormais l'emblème de la Confédération.
- Entrée en vigueur:** Le nouveau programme de sûreté doit être adressé pour examen d'ici au 31 mars 2010 à l'un des organes de contrôle indépendant publiés sur le site Internet de l'OFAC. Prière de vous adresser à l'organe de contrôle indépendant de votre choix pour toute question relative à la mise en œuvre ou à l'élaboration du programme de sûreté.
- Contact:** Pour de plus amples informations : security@bazl.admin.ch